REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1413

Signature de l'avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant projet (AVP), concernant le projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon Perrache en lien avec l'évolution du quartier à horizon 2020 - opération n° 62008001, AP n° 2009-3, programme 00012

Direction Déplacements Urbains

Rapporteur: M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

 $\underline{\textbf{PRESIDENT}}: M. \ COLLOMB \ G\'{e}rard$

SECRETAIRE ELU: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2015/1413 - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D'AVANT PROJET (AVP), CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) DE LYON PERRACHE EN LIEN AVEC L'EVOLUTION DU QUARTIER A HORIZON 2020 - OPERATION N° 62008001, AP N° 2009-3, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/6103 du 20 décembre 2013, vous avez approuvé la signature de la convention de financement partenariale des études relatives à l'élaboration d'avant-projet du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Perrache, le lancement de l'opération n° 62008001 « pôle d'échange multimodal de Lyon Perrache/Participation aux études Grand Lyon » et l'affectation d'une partie de l'AP n° 2009-3, programme 00012.

Par délibération n° 2014/558 du 20 octobre 2014, vous avez approuvé la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon, la réévaluation du montant de l'opération n° 62008001 « pôle d'échange multimodal Perrache » ainsi que l'affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-3, programme 00012.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et le vote ou l'actualisation des AP dont celle des « Espaces publics MOU et travaux d'accompagnement PEP 2008-2014 » n° 2009-3, programme 00012.

Le présent rapport a pour objet la signature d'un avenant n° 1 à la convention, signée le 31 juillet 2014, concernant le financement des études d'avant-projet de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Perrache.

Le projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Lyon-Perrache a pour objectifs :

- la simplification des liaisons Sud-Nord et Nord-Sud afin de supprimer le verrou que représente ce secteur ;
- une mise en relation directe du quartier de la Confluence avec la place Carnot et la Presqu'île par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics, dans une logique d'intégration urbaine au quartier existant ;
- l'amélioration de l'inter modalité avec une accessibilité au métro renforcée par l'ouverture d'un accès supplémentaire au Sud.

La phase 1 du scénario cible du PEM Perrache comprend les aménagements suivants :

Projet Gare:

- travaux de mise en accessibilité PMR par le passage souterrain Rhône (périmètres SNCF Réseau et SNCF Mobilités-Gares et Connexions) ;
- aménagement d'une entrée Sud par l'ouverture du passage Rhône sur la place des Archives (périmètre SNCF Mobilités-Gares et Connexions) ;
- un pavillon voyageurs qui mettra à disposition place des Archives divers services et commerces (périmètre SNCF Mobilités-Gares et Connexions).

La phase 1 du projet gare est estimée à 13.8 M€ HT.

Projet Urbain:

- aménagements de voirie préalables à la piétonisation de la voûte Ouest :
- piétonisation du cours Charlemagne entre le cours Suchet et la place Carnot ;
 - amélioration des connectivités aux Transports en Commun ;
- aménagement de la place des Archives permettant une meilleure insertion urbaine de la nouvelle entrée Sud de la gare.

La phase 1 du projet urbain est estimée à 17.525 M€ HT.

Compte tenu du phasage du projet et des contraintes budgétaires, il a été décidé de modifier par avenant la convention initiale afin de permettre, suivant la même enveloppe financière globale, la poursuite des études d'avant-projet (AVP) jusqu'aux phases projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE) sur le programme de travaux de la phase 1.

Les études sous maîtrise d'ouvrage SNCF Mobilités-Gares et Connexions porteront sur :

- l'AVP relatif à l'aménagement du passage souterrain Rhône, en cohérence avec le projet de mise en accessibilité des quais sous MOA SNCF Réseau (phase 1) ;
- l'AVP relatif à la réalisation des nouveaux accès Sud de la gare (accès passage souterrain Rhône, accès passage souterrain Saône) (phase 1) ;
- l'AVP partiel relatif à la réorganisation du bâtiment voyageurs en cohérence avec les nouvelles logiques de flux induites par le projet urbain sous MOA Métropole de Lyon / SPL Lyon Confluence (phase 2);
- l'AVP partiel relatif au réaménagement du parvis haut de la gare, côté place Perrache (phase 2) ;
- le PRO-DCE relatif à l'aménagement du passage souterrain Rhône, en cohérence avec le projet de mise en accessibilité des quais sous MOA SNCF Réseau (phase 1);

- le PRO-DCE relatif à la réalisation des nouveaux accès Sud de la Gare (accès passage souterrain Rhône, accès passage souterrain Saône) - (phase 1).

Parallèlement, les études d'avant-projet de la phase 2 sous maîtrise d'ouvrage SNCF Mobilités-Gares et Connexions seront partiellement menées pour garantir la cohérence du scénario cible.

Conformément au plan de financement des études tel que défini dans la convention de financement des études d'avant-projet (AVP) signée le 31 juillet 2014 et repris dans l'avenant n° 1, le montant des participations financières de chaque partenaire demeure inchangé. Le montant des études à charge de la Ville de Lyon reste fixé à 100 000 € HT et sera prélevé sur les crédits prévus sur l'opération n° 62008001 dont le montant reste inchangé.

Cet avenant a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 6 juillet 2015.

Vu les délibérations n° 2013/6103 du 20 décembre 2013, n° 2014/558 du 20 octobre 2014 et n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ledit avenant;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

- 1) La poursuite des études jusqu'au niveau PRO et DCE pour les actions objet de la phase 1 du scénario cible du PEM Perrache est approuvée.
- 2) L'avenant n° 1 à la convention conclue le 31 juillet 2014 entre la Métropole de Lyon, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon, la Société Nationale des Chemins de Fer Français Réseau, SNCF Mobilités, le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et de l'Agglomération Lyonnaise, la SPL Lyon Confluence est approuvé.
 - 3) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- **4)** La participation financière de la Ville de Lyon pour ces études reste fixée à 100 000 € et sera prélevée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville dans le cadre des crédits prévus sur l'opération 62008001 « pôle d'échange multimodal Perrache », AP n° 2009-3, programme 00012, chapitre 204, nature 2041.

5) Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE